

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CAUCUS
DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
(CRÉ) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE
LE 9 AOÛT 2013, À 10 h 30, DANS LES
LOCAUX DE LA CRÉ DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE À ROUYN-NORANDA, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE M. ULRICK CHÉRUBIN,
PRÉSIDENT.

Mesdames Lorraine Barrette, administratrice
Linda Perron-Beauchemin, administratrice
Messieurs Jean-Maurice Matte, premier vice-président
Mario Provencher, deuxième vice-président
Arnaud Warolin, trésorier (en conférence téléphonique)
Daniel Rancourt, secrétaire
Philippe Barette, administrateur
Marc Bibeau, administrateur
Luc Dupuis, administrateur
Bernard Flébus, administrateur
Normand Houde, administrateur
Jacques Riopel, administrateur

Les absences :

Mesdames Marianne Gagnon-Bourget, administratrice
Johanne Jean, administratrice
Messieurs Carol Nolet, administrateur
Jean Turgeon, administrateur
Fernand Trahan, administrateur

Les observatrices et observateurs :

Mesdames Gracia Laforge, MAMROT
Hélène Dallaire, attachée politique de Mme Élisabeth Larouche (députée
d'Abitibi-Est) (en conférence téléphonique)
Messieurs Denis Moffet, MAMROT
Olivier Duchesne, attaché politique de M. François Gendron (député
d'Abitibi-Ouest)
Simon Lapierre, attaché politique de M. Gilles Chapadeau (député de
Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

Les membres du personnel :

Monsieur Luc Bélisle, directeur général

1. Mot de bienvenue

M. Ulrick Chérubin souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lorraine Barrette, appuyé par M. Normand Houde, d'adopter l'ordre du jour suivant :

- | | |
|---|------------------------|
| 1. Mot de bienvenue | 4. Affaires nouvelles |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 5. Levée de la réunion |
| 3. Programme de développement régional et forestier | |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Programme de développement régional et forestier

M. Luc Bélisle présente aux administratrices et administrateurs le nouveau programme annoncé par la ministre des Ressources naturelles le 12 juillet 2013. Il résume les principaux changements que le programme apporte ainsi que les démarches effectuées depuis l'annonce par Mme Ouellet, soit par le Réseau des CRÉ auprès d'elle, soit par le personnel de la Conférence régionale auprès de la Direction générale régionale du MRN. Il fait aussi état des échanges entre la Conférence régionale et les cinq territoires.

Ce nouveau programme remplace le programme d'approche intégrée et régionalisée (PAIR) et celui du Volet II, et il est doté d'une enveloppe totale de 2 134 612 \$ pour l'Abitibi-Témiscamingue pour 2013-2014. En plus d'une enveloppe compressée d'environ 1 M\$, le Programme de développement régional et forestier (PDRF) apporte plusieurs règles administratives plus contraignantes que ce qui prévalait dans les programmes précédents. Plusieurs clarifications ont été obtenues de la part de la DGR sur les normes du programme. Une rencontre avec les directeurs généraux des MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda a eu lieu le 8 août pour échanger sur le nouveau programme. La date très tardive de l'annonce du PDRF ne favorise pas une réflexion profonde pour maximiser l'utilisation de ces fonds et revoir les façons de fonctionner qui prévalaient avec les deux programmes précédents. Des discussions devront donc se poursuivre à l'automne.

Les échanges portent sur la mise en œuvre du programme ainsi que sur les conséquences sur les activités prévues. À la question de M. Matte touchant l'impact du nouveau programme sur les activités réalisées par les agents de développement et leurs dossiers, M. Bélisle répond qu'il faudra revoir entièrement les priorités de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), les projets en cours ou en démarrage de même que la répartition des dossiers entre les trois agents.

Au sujet des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et du budget qui leur est octroyé, M. Bélisle indique que d'octroyer des montants additionnels a des conséquences trop importantes sur les autres volets à financer et que le modèle régional doit être révisé de toute façon. D'ici la mi-septembre, des discussions se tiendront avec les cinq territoires et la DGR du MRN pour convenir du mode de fonctionnement et du partage du montant réservé dans le budget du nouveau programme.

- CONSIDÉRANT que le Programme de développement régional et forestier (PDRF) est un nouveau programme qui amalgame les objectifs et les moyens du PAIR et du Volet II;
- CONSIDÉRANT que malgré une compression d'environ 1 M\$, l'enveloppe allouée à l'Abitibi-Témiscamingue est de 2,1 M\$;
- CONSIDÉRANT que le PDRF présente plusieurs autres irritants majeurs;
- CONSIDÉRANT que la date tardive pour l'annonce du PDRF ne permet pas d'entreprendre des discussions avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour modifier le protocole ni le cadre normatif sans compromettre les travaux qui seraient à réaliser au cours de la saison estivale;
- CONSIDÉRANT que le PDRF offre une enveloppe budgétaire fortement réduite comparée à la somme de celles qui étaient disponibles pour le Volet II et le PAIR au cours des dernières années;
- CONSIDÉRANT les différents objectifs que se donne la Conférence régionale dans la mise en œuvre du PDRF et l'importance de répartir les effets de la compression;
- CONSIDÉRANT la participation et l'intérêt des MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda dans les choix d'investissements concernant la réalisation de travaux en milieu forestier sur leurs territoires respectifs;
- CONSIDÉRANT l'expertise développée depuis plusieurs années par les MRC et la Ville de Rouyn-Noranda dans la gestion du Volet II et qui pourra être mise à contribution dans le volet « Projets de développement régionaux » du PDRF;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre le partenariat établi entre les MRC, la Ville de Rouyn-Noranda et la Conférence régionale;
- CONSIDÉRANT l'occasion qui se présente d'apporter des ajustements au fonctionnement établi avec la mise en œuvre du PDRF;

Résolution 064-13-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Provencher, appuyé par M. Arnaud Warolin :

- de signer malgré tout le protocole d'entente avec le MRN pour permettre une mise en œuvre du PDRF dans les meilleurs délais;
- de demander à la ministre Ouellet de faire rapidement une avance sur le premier versement pour permettre le financement des travaux des promoteurs;
- de faire part à la ministre des irritants du nouveau programme et des ajustements et assouplissements que nous souhaitons y voir apporter;
- de ventiler l'enveloppe budgétaire du PDRF pour 2013-2014 conformément à la proposition convenue entre les MRC, la Ville de Rouyn-Noranda et la Conférence régionale lors de la rencontre du 8 août 2013;
- que les montants résiduels du Volet II pour 2012-2013 soient additionnés au montant prévu pour les « Projets des territoires » et que ceux du PAIR pour 2012-2013 le soient pour la « Mise en œuvre du PRDIRT ».

- de convenir d'ententes de collaboration avec les MRC et la Ville de Rouyn-Noranda pour la gestion des « Projets des territoires » en ajustant le texte de l'entente pour répondre au nouveau contexte du PDRF;
- de répartir entre les MRC et la Ville de Rouyn-Noranda les montants prévus aux rubriques « Frais de gestion Projets » et « Projets des territoires » selon la recommandation provenant de la Table des préfets;
- d'inclure les modalités de versement proposées pour faciliter les versements des montants aux promoteurs recevant les aides financières;
- de poursuivre les échanges entre la Conférence régionale et les cinq territoires pour la mise en œuvre du nouveau programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est apporté.

5. Levée de la réunion

La réunion est levée à 11 h 20.